

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 25 février 2018

<b>Sergey</b>	10 h 00	Culte vitrail.
<b>Baulmes</b>	10 h 00	Culte «Aimer Dieu, pourquoi?». Cène. T. Rakotoarison.
<b>Grandson</b>	10 h 15	Culte «Ensemble», central pour les paroisses du Pied du Jura et du Balcon du Jura. Suivi d'un apéritif. S. Jaccaud Blanc.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois, messe à 9 h 30 à Baulmes

## Requête en abattage d'arbre

**Situation:** Chemin de Chambelet 2, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 79

**Propriété de:** Monsieur Weil Gérard

**Requérant:** Monsieur Weil Gérard

**Objet:** 1 noyer

**Mise à l'enquête publique du 21 février au 12 mars 2018.**

Les oppositions et observations éventuelles doivent parvenir à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



**VALEYRES  
 SOUS  
 RANCES**

## Fête des Vignerons 2019 Recherche d'un banneret (porte-drapeau)

La prochaine édition de la Fête des Vignerons sera célébrée à Vevey

**du 18 juillet au 11 août 2019**

La Municipalité est à la recherche d'un(e) jeune citoyen(ne), âgé(e) de 18 ans minimum, qui serait disposé(e) à représenter la Commune de Valeyres-sous-Rances pour la durée de la Fête et quelques répétitions préalables.

Le banneret sera intégré aux quelque six mille acteurs-figurants du spectacle et bénéficiera des collations et des repas prévus lors des manifestations. Il participera à l'ensemble des représentations ainsi qu'aux cortèges et cérémonies officielles.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez, s'il-vous-plaît, adresser, d'ici au 30 mars 2018, un courrier à l'administration communale, rue du Village 3, 1358 Valeyres-sous-Rances ou à greffe@valeyres-sous-rances.ch.

La Municipalité



**VUITEBŒUF**  
 www.vuitebœuf.ch

## Dispense d'enquête N° 138

Dans sa séance du 12 février 2018, la Municipalité a dispensé des formalités d'enquête les travaux suivants:

**Requérant:** Laurent Bader, route d'Yverdon 3, 1445 Vuitebœuf.  
**Objet:** Construction d'un escalier métallique, d'une porte adjacente et pose d'un canal de cheminée sur la façade est du bâtiment industriel, sis sur parcelle N° 423.

Cet avis est affiché **du 21 février au 12 mars 2018.**

**Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.**

La Municipalité



**CHAMPVENT**  
 www.champvent.ch

## Dispense d'enquête N° D-2018/03

Dans sa séance du 12 février 2018, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions ré-

glementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

**Propriétaires:** Arn Edmond et Catherine, chemin de Vigny 8, 1443 Champvent

**Nature des travaux:** Création d'un mur de soutènement sur 3 étages de 50 cm de gabion, en escalier. Longueur 43 m / hauteur 1.50 m / largeur 0.5 m

**Situation:** Chemin de Vigny 8, 1443 Champvent

**ECA N°:** 271

**Parcelle N°:** 403

**Dérogation:** Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, **dès le 21 février 2018.**

**Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.**

La Municipalité

## Requête en abattage d'arbres

**Situation:** Saint-Christophe 3, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 258

**Propriété de:** M. et M<sup>me</sup> Chassot Stephan et Carmen

**Requérants:** M. et M<sup>me</sup> Chassot Stephan et Carmen

**Objets:** 2 tilleuls et 1 mélèze

**Mise à l'enquête publique du 21 février au 12 mars 2018.**

Les oppositions et observations éventuelles doivent parvenir à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



**SERGEY**

## Demande de permis de construire (P)

**Commune:** Sergey

**Compétence:** (ME) Municipale Etat

**Réf. communale:** DK

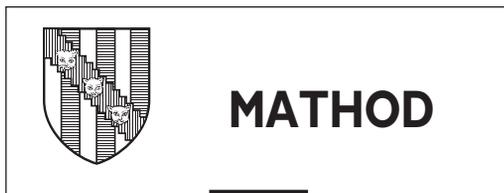
**CAMAC N°:** 173215



## SERGEY

**Parcelle N°:** 354  
**ECA N°:** --  
**Coordonnées (E/N):** 2528335/1178245  
**Nature des travaux:** Transformation. Transformation d'une grange en habitation.  
**Situation:** 1355 Sergey  
**Note de recensement architectural:** --  
**Propriétaires, promettants, DDP:** Stouff Didier et Boson Viviane  
**Auteur des plans:** Droguete Claudio, Architecture et Construction James Moor Sàrl  
**Demande de dérogation:** --  
**Particularités:** --  
**Enquête publique ouverte du 24.02.2018 au 25.03.2018.**

La Municipalité



## MATHOD

### Avis à la population

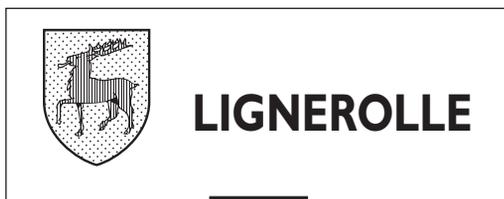
**Nous vous informons que les containers enterrés sont en fonction.**

Les trois points de collecte se trouvent à la rue du Moulin (grande salle), le chemin de la Tuilière et le chemin des Grébeires.

Merci d'utiliser le container le plus proche de votre habitation.

Concernant **les couches-culottes**, vous pouvez désormais les déposer à la déchetterie durant les heures d'ouverture.

La Municipalité



## LIGNEROLLE

### Conseil communal - Convocation

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous vous informons que vous êtes convoqués, pour la prochaine séance du Conseil communal, le:  
**lundi 12 mars 2018 à 20h00**  
**à la salle villageoise**

#### Voici l'ordre du jour:

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal du Bel Coster, projet routier y relatif, décastration partielle des parcelles N° 2, 434, 435 et 559 + transfert au domaine public communal et prise en considération de pétitions en lien avec le projet éolien Bel Coster. Rapport de la commission pour le PPA du Bel Coster.
4. Réfection de la place de la Bessonnaz. Rapport de la commission des équipements
5. Règlement du Conseil communal. Rapport de la commission pour le règlement du Conseil communal

6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles

Nous vous rappelons que toute absence lors de cette séance est à communiquer, dans les meilleurs délais, à notre président, M. Yvan Bourgeois.

Le bureau du Conseil



## ORGES

### Ordures ménagères

Nous poursuivons nos essais concernant la mise à disposition d'un système de collecte des ordures ménagères accessible en tout temps et économe de l'espace public.

Dans ce cadre, nous vous informons que:

- Le conteneur aérien du chemin de la Chaux (près de l'étang) a été déplacé d'une centaine de mètres direction Jura, de l'autre côté de la chaussée, de même que la «poubelle verte» destinée au compost.
- D'ici quelques semaines, les conteneurs du chemin de la Chaux et du Battoir seront remplacés par des conteneurs plus gros qui permettront d'y déposer également des sacs de 110 litres.

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères se fait uniquement au moyen de sacs taxés «Trier c'est valoriser» et non en vrac ou avec des sacs non réglementaires. Ces sacs doivent impérativement être déposés dans les containers et non juste placés à leur proximité.

Des contrôles réguliers de la part de l'entreprise d'élimination seront effectués et tout contrevenant sera dénoncé et passible d'une amende de Fr. 500.—.

L'administration communale rappelle que tout dépôt d'ordure sauvage ou hors des zones de ramassage officielles est **formellement interdit**; cette dernière se réserve le droit de poursuivre le contrevenant et d'amender, le cas échéant.

La Municipalité

### Bourse communale

Après une période d'essai concluante, la Municipalité a titularisé **Madame Anne Hofstetter** au poste de boursière. Elle lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

La Municipalité

## SANI-BOIS

André Overney  
**Traitement de charpente**  
 Cirons - capricornes - vers du bois  
**Protections contre les fouines**  
 Champignons du bois - méréule  
 1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



## CERUTTI MAÇONNERIE

### 1422 Grandson

Rénovations - Aménagements  
 Façades - Travaux intérieurs

**CONSEIL ET DEVIS GRATUITS**

*Travail soigné - Prix concurrentiels*

**078 623 44 26**

## SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

### Les sols... notre passion

Parquets bois véritable  
 Stratifié - Ponçage  
 Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
 Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

depuis 30 ans **www.solcreations.ch**  
 à votre service **021 887 74 30**  
**024 426 07 26**

## BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:  
 Greffe municipal de Baulmes  
 Tél. 024 459 15 66 - Fax 024 459 19 64  
 E-mail: info@baulmes.ch



**Samedi 24 février 2018**  
**Hôtel de Ville de Baulmes, 20h 15**

## Conférence: «Jardinage au naturel»

par **Pierre-Alain Indermühle, forestier, viticulteur et formateur en biodynamie**

Entrée libre - Chapeau à la sortie

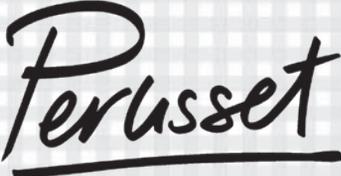
Organisation: Association culturelle de Baulmes et environs

**Prochain spectacle:** Samedi 10 mars 2018, 20h 15 à la salle de spectacle de l'Hôtel de Ville de Baulmes

**Trio Les Sélénites «Charles-Ferdinand Ramuz».** Textes et musique

<http://baulmes-culture.blogspot.ch>





Grand'Rue 22  
1446 Baulmes  
boucherieperusset.ch  
T 024 459 14 02



## Actions de la semaine

Cordon bleu de porc «cou» à Fr. 29.50/kg  
Filet de poulet à Fr. 28.50/kg

**LA COMPACTE LA PLUS AVANT-GARDISTE AU MONDE.**



**NOUVELLE FORD FIESTA**  
avec système audio B&O PLAY et écran tactile HD 8"

**Garage Mattei Baulmes SA**  
Rue du Stand 1 - 1446 Baulmes - 024 459 12 15  
info@garagemattei.ch - www.garagemattei.ch

# Electroval SA

## DÉPANNAGES

*Vos problèmes d'électricité sont notre priorité !*

- ✦ Des monteurs spécialisés avec véhicules équipés pour dépannages rapides, petites installations électriques, retouches OIBT
- ✦ Un technicien électroménager, vente et réparation de toutes marques
- ✦ Contrôle d'installations électriques OIBT fait par nos conseillers en sécurité

**MAGASIN**  
Rue Centrale 14  
1350 Orbe  
Tél. 024 442 22 70

[www.electroval.ch](http://www.electroval.ch)

**ADMINISTRATION**  
Z.I. En Rionzi 3  
1358 Valeyres-sous-Rances  
info@electroval.ch

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - INDUSTRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - APPAREILS MÉNAGERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Conseils du CIPI: Fêtez chaleureusement Carnaval... sans vous brûler!

**C'est bientôt l'heure du Carnaval ! Les costumes et décorations sont souvent composés de matières synthétiques facilement inflammables, ce qui augmente le risque d'incendie. Les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous montrent comment prévenir les incendies et fêter Carnaval en toute sécurité.**

Les foules compactes du Carnaval sont propices aux départs de feu. Les costumes et décorations en matières synthétiques s'enflamment particulièrement facilement, par exemple au contact d'une cigarette. Il est donc important d'être prudent avec les cigarettes et les flammes nues. Les produits ignifuges pour textiles disponibles dans le commerce offrent une bonne protection et peuvent être utilisés pour imprégner les costumes afin de se protéger soi-même et de protéger les autres participants à la fête.

Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décorations ne doivent pas faire augmenter le niveau de danger. Elles doivent être installées de manière à ne pas menacer la sécurité des personnes. La signalisation des voies d'évacuation doit être visible en tout temps. Il est interdit de placer des décorations inflammables dans les voies d'évacuation et de sauvetage.

### Conseils de sécurité pour les participants:

- Pour vos costumes de Carnaval et vos décorations, n'utilisez que des matériaux difficilement inflammables.
- Renoncez au tulle et au nylon. Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Les tissus peuvent être traités avec des produits ignifuges et être ainsi rendus plus sûrs.

- En cas d'urgence, ayez toujours à disposition un seau d'eau, une couverture anti-feu ou un extincteur portatif.

Si un accident survient malgré les précautions prises, refroidissez les brûlures immédiatement et pendant une période prolongée.

En cas d'incendie, il faut procéder ainsi: **ALARMER - PORTER SECOURS - ÉTEINDRE**

### Conseils de sécurité pour les organisateurs:

- Dégagez les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs ou les sorties.
- N'utilisez pas de flammes nues dans les lanternes ou torches de décoration.
- Utilisez des décorations difficilement inflammables ou traitez le matériel de décoration avec des produits ignifuges.



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI).  
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch